

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages
Audition du 8 juin 2009

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Vice-Président :	Me Marco Gaggino
Membres :	Mme Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages
Procureur-plaignant :	Me Jean-Pierre Morin

RÔLE

9h30 Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

c.

André Lacelle

No. 117923

Plainte no 2002-06-01 (C)

(Audition pour les moyens préliminaires)

Nature de la plainte :

- 3 chefs pour conflit d'intérêts;
- 2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête;
- 4 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables;
- 1 chef pour défaut d'exécuter avec intégrité et transparence ses activités de courtier;
- 1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits;
- 1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens;
- 5 chefs pour défaut d'agir avec probité et/ou en conseiller consciencieux;
- 5 chefs pour défaut de rendre compte du mandat;
- 2 chefs pour avoir éludé sa responsabilité civile professionnelle;
- 1 chef pour avoir agi comme courtier spécial sans une licence pour ce faire;
- 1 chef pour avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité;
- 2 chefs pour appropriation de fonds.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288.